

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024

Date de convocation du Conseil Municipal :	08.04.2024
Date d'affichage du compte-rendu :	16.04.2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	26
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :	25.

Le quinze avril deux-mille vingt-quatre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Chef-Boutonne, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Jean **WAROUX** 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Sophie **ROBION** 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Patrick **PETIT** 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6<sup>ème</sup> adjoint, **M. Claude PAPOT** 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Amanda **HOLMES**, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Patrick **COIRAUT** (*représenté jusqu'à son arrivée à 21heures par Patrick Petit*), Mme Patricia **DUFOUR**, M. Christian **GOUJEAU** (*représenté jusqu'à son arrivée à 21heures par Patricia DUFOUR*), M. Pascal **TRUTEAU**, M. Pascal **QUINTELIER**, M. Rodolphe **FOURRÉ**, M. Patrice **BAUDOUIN**, Mme Angélique **BOURSIER**, Mme Marie **KOHLER**.

**ÉTAIENT ABSENTS :** Mme Marie-Claire **VEQUE** 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Monique **PARICHAUT**, M. Henri **MOINARD**, Mme Helen **ACE**, M. Frédéric **WATTEBLED**, et Mme Christelle **BIET**, qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Annie GONNORD, Mme Nicole BETTAN, M. Christian AUBERT Mme Amanda HOLMES, M. Jean WAROUX et Mme Sophie ROBION ainsi que M. Alain **HURIEZ** non représenté.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Marie KOHLER.

Le Maire accueille l'assemblée et présente le nouveau correspondant presse de la Nouvelle République, M.Asencio, présent. Puis le Conseil Municipal délibère comme suit :

### ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 MARS 2024

Madame Marie Kohler souhaite s'exprimer sur le motif de son départ au cours de la séance du 18 Mars 2024 :

*« Au vu de l'ordre du jour du Conseil Municipal dédié aux résultats budgétaires 2023, au vu de l'importance du dossier concernant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PluIH de la Communauté de Communes Mellois en Poitou et du débat qui doit permettre à chacun de s'approprier un texte complexe, j'ai considéré que les conditions n'étaient pas retenues pour ce débat et qu'il aurait été préférable de consacrer une réunion spécifique au PADD. J'ai considéré qu'à 23h, les conditions n'étaient pas favorable sà la tenue de ce débat».*

Monsieur le Maire précise que le dossier avait été transmis, à chaque élu et qu'il y avait des contraintes de calendrier pour délibérer. Beaucoup de communes ont agi comme la nôtre.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte rendu de la séance du 18.03.2024.*

### INFORMATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

*Le Maire présente ce dossier*

Comme à l'occasion de chaque réunion, quelques informations de la CDCMP sont communiquées :

- **PLUIH :**
  - **Mai, juin, juillet :** travail sur le règlement graphique (zonage) pour chaque commune. (seulement 26 sur 62 ont transmis leur délibération – un report de date a été acté pour disposer du plus grand nombre d'avis
  - Réunion avec comcom + travail groupe PLUIH
- Difficultés pour recruter des Maitre Nageurs Ssauveteurs dans les piscines estivales + Lambon : Besoin de logements meublés disponibles de fin mai à début sept. Information communiquée pour d'éventuels potentiels loueurs de meublés
- Validation convention triennale avec l'EPIC Tourisme : 340 000 € / an

- Attribution des marchés de travaux du gymnase de Brioux-sur-Boutonne (dont 5 entreprises de la CDC MP représentant 31.25% du marché global et 52% du coût)
- Réunion à venir avec les maires ayant déjà des parcs éoliens sur leur territoire et ceux ayant proposé des zones d'accélération éolien pour la projection quantitative finale - Objectif : coordination communautaire de la Planification des EnR.

## ATTRIBUTION DE SUBVENTION

*Annie Gonnord présente ce dossier*

La commission Animations réunie le 10 avril 2024 après étude des demandes, propose l'attribution suivante :

SURFIN'BOUATONNE pour une animation musicale « Festif Eté », le samedi 13 Juillet 2024 : 400,00 € sous condition d'accessibilité au public obligatoire.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 22 voix pour, (2 contre et 1 abstention) valide l'attribution de cette aide sous réserve que l'accès au concert soit possible effectivement à tout public, sans condition d'accès à la restauration.***

## PRESENTATION DU PROGRAMME D'ANIMATIONS 2024

*Annie Gonnord présente ce dossier*

Le travail réalisé par la commission, Christelle Filippini et Maeva Brochard, est présenté.

L'ensemble des animations sera listé dans le guide estival (4000 exemplaires) distribué début juin

Marie Kohler ne participe plus aux travaux de la commission mais rappelle qu'il avait été envisagé que les animations des « Vie de Villages et Quartiers » soient organisés sur des sites à valoriser sur le territoire de la commune et modifiés chaque année, ce qui ne semble pas être le cas et par ailleurs demande s'il y a des retours de la part des associations, sur les animations 2023 ?

M. Le Maire répond que le bilan n'a pas été fait, Annie Gonnord ajoute que ce sera demandé en vue des prochaines conventions à passer.

Il indique par ailleurs que cela fait plaisir d'entendre parler positivement des actions menées. Il souligne le travail concerté mené avec les agents.

Le Conseil Municipal prend acte de cette programmation.

## TOITURE ET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES DES SERVICES TECHNIQUES MISSION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

*Christian Aubert présente ce dossier*

La commission Finances réunie le 9 avril 2024 a étudié les 3 offres reçues dans le cadre de la consultation menée pour une mission SPS des travaux de renforcement de toiture et de panneaux photovoltaïques des ateliers techniques.

***Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité, retient l'offre de Qualiconsult pour un montant de 2 250 € TTC.***

## TOITURE ET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES DES SERVICES TECHNIQUES : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

*Christian Aubert présente ce dossier*

La commission Finances réunie le 9 avril 2024 a pris connaissance des rapports d'analyses des offres reçues dans le cadre de la consultation menée pour les travaux de renforcement de toiture et de panneaux photovoltaïques des ateliers techniques en tenant compte du diagnostic de l'existant effectué par B.A.-Bois de Melle, en 2023.

Le rapport d'analyse des 4 offres reçues au titre du lot 5 « Panneaux Photovoltaïques » a été rédigé par le CRER missionné à cet effet. Les critères de sélection étaient les suivants : Valeur Technique 40% - Prix : 60%

L'analyse des offres concernant les autres lots à savoir lot 1 « Désamiantage », Lot 2 « Renforcement Charpente », lot 3 « Couverture Bac acier », lot 4 « Remplacement de chêneaux », a été réalisée et présentée par Rodolphe Fourré conseiller délégué à ce titre. Les critères de sélection étaient les suivants : Valeur technique : 30% et Prix 70%

Monsieur Fourré précise qu'aucune offre n'ayant été reçue au titre du lot 1 « Désamiantage » et du lot 4 « Remplacement de chéneaux », une consultation de gré à gré, a été immédiatement réalisée et un devis a été obtenu pour chacun de ces lots.

La synthèse des offres les mieux disantes est la suivante :

- Lot 1 désamiantage : PELLETIER Désamiantage (Rom 79) - 40 993,07 € HT
- Lot 2 renforcement charpente : MARCHET Métallerie (Chef-Boutonne 79) – 12 760 € HT
- Lot 3 installation bacs aciers : MARCHET Métallerie (Chef-Boutonne 79) - 30 369,16 € HT
- Lot 4 chéneaux : MDC79 (Luche sur Brioux 79) – 49 350 € HT
- Lot 5 Panneaux photovoltaïques : BE GREEN SOLAR (Saint Herblain 44) – 39 612€ HT

Monsieur Aubert commente le plan de financement ainsi actualisé, étant précisé que cette opération sera affectée sur 2 budgets distincts : Les lots 1 à 4 sur le budget principal et Le lot 5 sur le Budget du Spic Energies (nouvelle dénomination du SPIC Réseaux de Chaleur) en ayant malgré tout affecté le renforcement de charpente nécessaire à la pose des panneaux sur le SPIC Energies

Plan de financement de la partie Photovoltaïque (assujetti à la TVA)

Dépenses		Recettes	
Renforcement charpente	12 760,00 €		
Installation photovoltaïque	39 612,02 €	Aide du SIEDS	16 804,92 €
frais indirects	10 462,58 €	Autofinancement	46 029,68 €
Total HT	62 834,60 €	Total	62 834,60 €

Plan de financement de la partie Desamiantage – Cheneaux – couverture

Dépenses		Recettes	
Trx couverture/chéneaux / désamiantage	120 712,23 €	FCTVA	23 964,95 €
Frais indirects	1 237,42 €		
Total ht	121 949,65 €		
TVA	24 142,45 €	Autofinancement	122 127,15 €
Total TTC	146 092,10 €	Total	146 092,10 €

**Après en avoir délibéré et sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **decide d'attribuer les marchés de chacun des lots aux entreprises désignées ci-dessus**
- **valide les plans de financements présentés**
- **mandate Monsieur Le Maire pour déposer la demande d'aide au Sieds**

Tous les documents budgétaires étudiés par la commission Finances et finalisés lors de la réunion de commission du 9 avril seront transmis au plus tôt dans la semaine. Les délibérations à envisager sont pour chacun des points de valider après discussion les projets de Budget Primitif 2024 de chacun des 4 budgets (SPIC Energies - Budget Principal – Budget Parc Locatif – Budget Garenne de Javarzay) et toutes les délibérations afférentes.

#### NOUVELLE DENOMINATION DU SPIC RESEAU DE CHALEUR

*Christian Aubert présente ce dossier*

L'opération relative à la rénovation énergétique du centre culturel et de l'Espace Raymond Quiard est une opération destinée à l'autoconsommation et à la revente (pour une petite partie) de l'électricité produite. Elle est soumise de ce fait aux mêmes conditions Tva que les chaufferies. Il a été acté par la Préfecture et le SGC de Melle que cette nouvelle activité soit intégrée au SPIC existant dont il convient d'adapter la dénomination.

**Sur proposition de la commission Finances le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la nouvelle dénomination du SPIC Energies**

#### SPIC ENERGIES - AFFECTATION DE RESULTATS

*Christian Aubert présente ce dossier*

**Sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité, decide conserver l'excédent de la section de fonctionnement, d'un montant de 10 227.24€, ensection de fonctionnement à l'article 002 du budget**

## SPIC ENERGIES MODIFICATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT CHAUFFERIE BLANCHARD

*Christian Aubert présente ce dossier*

Sur proposition de la commission Finances motivée par le fait qu'il s'agit d'un amortissement obligatoire sur une chaufferie datant de 2001, et après validation sur le principe de la Trésorerie de Melle, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer une durée unique d'amortissement de 50 ans sur le résiduel du montant TTC des dépenses afférentes à la construction de la chaufferie Blanchard ainsi que sur les subventions reçues dans le cadre de cette opération.

## SPIC ENERGIES - BUDGET PRIMITIF 2024

*Christian Aubert présente ce dossier*

Les faits marquants de l'année 2024 sont les suivants :

- Production photovoltaïque en fin d'année sur la toiture des services techniques
- Etude sur la chaufferie « Mairie » prise en charge par l'ADEME car plus de 20 ans (Audit complet - Etude réalisée par le CRER) la demande est en cours.
- Transfert des écritures patrimoniales entre le budget principal et le SPIC

Madame Sophie Robion demande si l'autoconsommation doit apparaître au Budget. Monsieur le Maire répond qu'une décision modificative spécifique sera effectuée au moment de la concrétisation de cette opération avec des chiffres affinés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2024 du SPIC Energies ainsi établi à l'équilibre dépenses-recettes :

- Section de fonctionnement : 176 760.00 €
- Section d'investissement : 530 677.56 €

## BUDGET ANNEXE PARC LOCATIF - AFFECTATION DE RESULTATS

*Christian Aubert présente ce dossier*

Sur proposition de la commission Finances, présentation faite du projet de budget primitif 2024,

Le Conseil Municipal décide d'affecter ainsi le résultat de fonctionnement de 2023 de 9 169.36 €

- A l'article 1068 en section d'investissement : 1 000.00 €
- A l'article 002 en section de fonctionnement (excédent) : 8 169.36 €

## BUDGET ANNEXE PARC LOCATIF APCP POUR ILOT PLACE CAIL PARTIE LOGEMENTS COMMERCES

*Christian Aubert présente ce dossier*

Sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité valide l'APCP concernant la partie logements-Commerces ainsi présenté, étant précisé que la fin des travaux est programmée au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2024

APCP BP2024	Ilot urbain	AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
	Depenses	2 793 571,40 €	43 620,35 €	587 685,75 €	326 160,40 €	1 836 104,90 €
	recettes	1 593 375,00 €	45 000,00 €	105 000,00 €	330 000,00 €	1 113 375,00 €

## BUDGET ANNEXE PARC LOCATIF - BUDGET PRIMITIF 2024

*Christian Aubert présente ce dossier*

Faits marquants 2024 :

- Fin des travaux de l'ilot place Cail
- Changement des ouvertures des 14 logements du Pré du Coq (une consultation va être lancée prochainement)
- Réfection du crépi de la façade ouest de la maison rénovée de Tillou

La proposition de budget est établie en maintenant un reversement vers le budget principal de 90 000 €. Une perspective financière sur les prochaines années, est présentée en tenant compte des échéances de prêt de l'ilot et du prêt envisagé pour le remplacement des ouvertures des 14 logements, supportables par le budget.

**Au regard du projet de budget 2024 du Parc Locatif, sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- Valide d'une part, le changement des ouvertures des 14 logements du Pré du Coq ;
- Autorise le lancement de la consultation correspondante et mandate la commission Finances pour suite à donner ;
- Valide la réfection du crépi de la façade ouest de la maison rénovée de Tillou et accepte le devis de l'Entreprise Gaudineau d'un montant de 4 309.07 € TTC ;
- Vote, le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe du Parc Locatif, ainsi établi à l'équilibre dépenses-recettes :
  - Section de fonctionnement : 187 170 €
  - Section d'investissement : 2 358 740 €

## BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE GARENNE DE JAVARZAY

*Christian Aubert présente ce dossier*

### Faits marquants :

- En 2023, 2 parcelles à « 1 € » ont été vendues (1 457 €), soit une perte de 39 543 €
- Prêt in fine de 300 000 € arrive à échéance
  - o On rembourse le prêt in fine au 30 juin comme prévu
  - o On ne contracte pas de nouvel emprunt dans l'immédiat dans l'attente de l'évolution des taux d'intérêt
  - o Concernant la prise en charge de la perte liée à la vente des parcelles à 1 €, ce point sera étudié dans le courant de l'exercice

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 24 voix (abstention), vote ainsi le Budget Primitif 2024 du Budget annexe de LA GARENNE DE JAVARZAY, à l'équilibre dépenses-recettes :**

- Section de fonctionnement : 469 996.90 €
- Section d'investissement : 690 546.90 €

## BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DE RESULTATS

*Christian Aubert présente ce dossier*

**Sur proposition de la commission Finances, présentation faite du projet de budget primitif 2024,**

- Le Conseil Municipal décide d'affecter ainsi le résultat de fonctionnement de 2023 de 800 135.46 €**
- A l'article 1068 en section d'investissement : 480 000.00 €
  - A l'article 002 en section de fonctionnement (excédent) : 320 135 46 €

## BUDGET PRINCIPAL - A.P.C.P

*Christian Aubert présente ce dossier*

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les APCP suivantes :**

### ILOT PLACE CAIL - PARTIE ESPACES PUBLICS

APCP BP2024	Ilot urbain	AP	CP 2023	CP 2024
	Depenses	142 380,00 €	4 129,26 €	138 250,74 €
	recettes	65 114,00 €		65 114,00 €

### RENOVATION ENERGETIQUE CENTRE CULTUREL ET SALLE RAYMOND QUIARD

APCP BP 2024		AP	CP 2023	CP 2024
	Depenses	673 443,00 €	25 608,96 €	647 834,04 €
	recettes	366 168,00 €		366 168,00 €

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

*Christian Aubert présente ce dossier*

Monsieur Aubert commente l'évolution de la fiscalité afin d'expliquer le raisonnement tenu par la commission Finances pour faire une proposition de taux pour 2024 :

## Evolution des dotations :

ARTICLE	DESIGNATION	année 2018	année 2019	année 2020	année 2021	année 2022	année 2023	année 2024
7411	Dotation forfaitaire	315 275,00 €	331 039,00 €	331 039,00 €	331 039,00 €	323 766,00 €	319 479,00 €	318 573,00 €
74121	Dot. Solidarité rurale	273 096,00 €	341 514,00 €	374 027,00 €	382 336,00 €	388 007,00 €	351 687,00 €	311 220,00 €
74127	dotation Nationale de péréquation	64 468,00 €	77 362,00 €	73 604,00 €	67 223,00 €	61 016,00 €	55 802,00 €	50 222,00 €
<b>Total</b>		<b>652 839,00 €</b>	<b>749 915,00 €</b>	<b>778 670,00 €</b>	<b>780 598,00 €</b>	<b>772 789,00 €</b>	<b>726 968,00 €</b>	<b>680 015,00 €</b>
Evolution				3,83%	0,25%	-1,00%	-5,93%	-6,46%
						-9,32%		
								4,16%

## Evolution des bases :

EVOLUTION DES BASES 2023-2024 - PRODUIT ASSURE							Bases		produit	
	bases réelles 2023	taux 2023	produit 2023	bases 2024	Taux 2023	produit assuré 2024	différence	évolution	différence	évolution
TH			37 426,00 €	425 100,00 €	10,214%	43 419,71 €			5 993,71 €	16,01%
TFNB	148 100,00 €	49,030%	72 613,43 €	153 900,00 €	49,030%	75 457,17 €	5 800,00 €	3,92%	2 843,74 €	3,92%
TF	2 575 000,00 €	34,723%	894 117,25 €	2 686 000,00 €	34,720%	932 579,20 €	111 000,00 €	4,31%	38 461,95 €	4,30%
	Coefficient correcteur		123 733,00 €	coefficient correcteur		131 254,00 €			-7 521,00 €	
<b>total</b>	<b>2 723 100,00 €</b>		<b>880 423,68 €</b>	<b>3 265 000,00 €</b>		<b>920 202 €</b>	<b>541 900,00 €</b>	<b>19,90%</b>	<b>39 778,40 €</b>	<b>4,52%</b>

La commission finances a étudié la situation budgétaire et financière de la collectivité pour élaborer l'hypothèse suivante en tenant compte des points suivants :

- L'évolution des attributions de compensation,
- La délibération du Conseil Municipal du 18 septembre 2023 instituant la Taxe d'habitation sur les logements vacants afin d'inciter les propriétaires à réhabiliter les logements pour les louer.
- L'augmentation sans lien du taux de TH concerne les communes dont le taux de THRS est inférieur à 75% de la moyenne constatée pour cette taxe l'année précédente dans l'ensemble des communes du département.
- Il est précisé que la TH des résidences secondaires ne peut pas être différenciée de celle des logements vacants.
- La volonté de ne pas profiter d'une aubaine financière avec cette disposition en appliquant simultanément une baisse des taux de Taxe Foncière

En augmentation sans lien, le taux de TH peut augmenter de 0.761 point dans la mesure où le taux de TH initial est inférieur à 11.41). Le taux maximum de TH serait alors de 10.97. Toutefois dans la mesure où le souhait est de minorer le taux de la TFNB et la TFB, les règles de liens restreignent à un taux de TH maximum de 10.92.

Après en avoir délibéré, eu égard à la situation financière de la commune et aux prévisions budgétaires 2024 présentées au préalable, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition de la commission Finances, VOTE des taux d'imposition suivants pour 2024 :

- Taxe foncière : 34,55%
- Taxe foncière non bâtie : 48.78 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et logements vacants) : 10,92%

	Taux 2023	Taux 2024	évolution
TH (RS/LV)	10,21%	10,92%	6,9%
TF	49,03%	48,78%	-0,5%
TFNB	34,72%	34,55%	-0,5%

### BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Christian Aubert présente ce dossier

Monsieur Aubert commente les faits marquants qui seront repris dans un article du prochain journal municipal :

- Variation du crédit électricité et carburants
- Variation des crédits tenant compte de la reprise du gymnase (actée au 1<sup>er</sup> juillet 2023) sur une année entière (intégrée en recettes dans l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes Mellois en Poitou)
- Variation des charges de personnel liée à la réforme de la catégorie C (+ 5 points d'indice au 01/01 : 30 000 €), du GVT (avancement d'échelon et de grade), du poste de Responsable du Service GEP pour une année entière, du contrat d'apprentissage GEP et de la revalorisation du RIFSEEP (régime indemnitaire)
- Variation des recettes due à l'évolution des AC de la CDC, de la baisse des dotations de l'Etat (43 000€)
- Programme d'investissement 2024

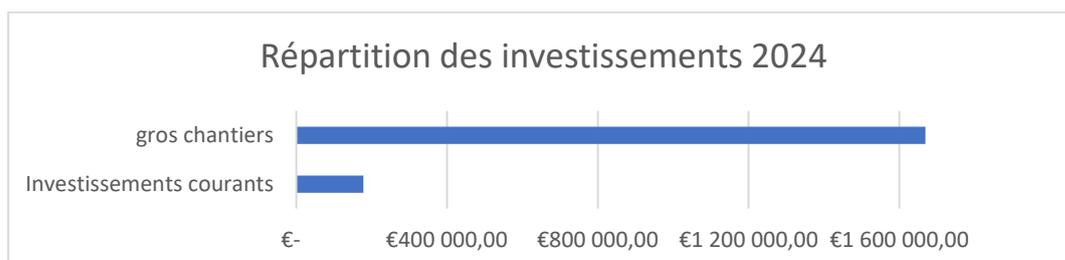
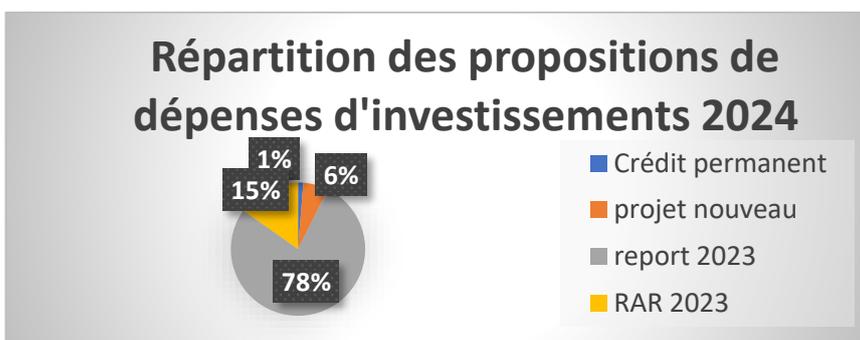
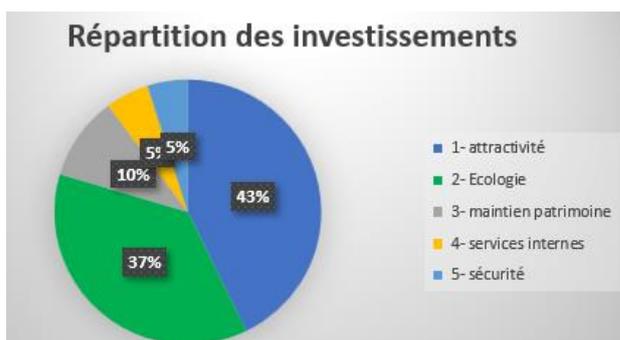
Section de fonctionnement Synthèse par chapitre :

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		BP 2023 avec DM	CA 2023	BP 2024
011	Charges a caractere general	607 620,00 €	581 497,67 €	565 800,00 €
012	Charges de personnel	1 100 000,00 €	1 089 988,95 €	1 160 000,00 €
014	Attenuation de produits	12 321,00 €	12 311,00 €	12 321,00 €
042	Operations d'ordre de transfert entre sections	51 428,57 €	51 965,57 €	- €
65	Autres charges de gestion	760 315 ,52 €	390 847,62 €	709 913.29 €
66	Charges financieres	57 000,00 €	55 981,99 €	66 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	7 300,00 €	6 122,00 €	320,00 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>		<b>2 595 985,09 €</b>	<b>2 188 714,80 €</b>	<b>2 514 354,29 €</b>

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT RECETTES		BP 2023 avec DM	CA 2023	BP 2024
002	Excédent antérieur reporté	- €	- €	
64	Charges de personnel	23 018,78 €	27 633,85 €	
042	Op.ordre transfert	46 978,57 €	46 978,57 €	
70	Produits des services	183 300,00 €	201 450,53 €	146 500,00 €
73	Impots et taxes	1 479 150,74 €	1 528 113,21 €	1 561 736,29 €
74	Dotations et subventions	756 887,00 €	760 895,77 €	707 368,00 €
75	Autres produits de gestion	98 700,00 €	100 712,06 €	98 750,00 €
76	Produits financiers	- €	- €	
77	Produits exceptionnels	7 950,00 €	9 098,63 €	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES</b>		<b>2 595 985,09 €</b>	<b>2 674 882,62 €</b>	<b>2 514 354,29 €</b>

Monsieur Aubert rappelle que les élus ont été conviés à une réunion le 8 avril 2024, spécifiquement consacrée à l'étude du programme d'investissements 2024 qui outre les décisions prises lors de cette séance et les engagements déjà faits, donneront lieu à délibération ultérieure.

Section d'investissement -



INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
	CA 2023	BP 2024		CA 2023	BP 2024
déficit reporté			Excédent reporté	558 440,27 €	683 901,28 €
Remboursement annuel en capital des emprunts	166 221,46 €	180 000,00 €	FCTVA	124 438,89 €	180 000,00 €
Remboursement anticipé emprunts		22 000,00 €	excédents de fonctionnement	450 000,00 €	480 000,00 €
Rar dépenses équipement		329 405,20 €	Subventions année N	313 299,50 €	709 762,00 €
Nouveaux travaux 2024	865 229,77 €	1 846 850,00 €	subventions RAR		57 386,50 €
Réserve non affectée		385 544,80 €	AC investissement	20 138,00 €	40 276,00 €
			Taxe aménagement	3 593,85 €	1 474,22 €
			Emprunt réalisé	235 000,00 €	
			nouveaux emprunts		490 000,00 €
			Divers	455,00 €	3 000,00 €
Rembt FCVTA		65 000,00 €	transfert vers budget spic	- €	384 000,00 €
transfert vers budget spic		141 000,00 €	Rbt SPIC	5 000,00 €	5 000,00 €
opération d'ordre	46 978,57 €		opération d'ordre	51 965,57 €	
Total des dépenses	1 078 429,80 €	3 034 800,00 €	Total	1 762 331,08 €	3 034 800,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par à l'unanimité, vote ainsi le Budget Primitif 2024 du Budget principal, à l'équilibre dépenses-recettes :**

- **Section de fonctionnement : 2 834 489 €**
- **Section d'investissement : 3 034 800 €**

### PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2024

*Christian Aubert présente ce dossier*

**Elaboré lors de la réunion de préparation du 8 avril 2024, le programme d'investissements intègre des investissements pour lesquels le Conseil Municipal est invité à se prononcer :**

**Eclairage Public de La Bataille, Crézières et Tillou : acceptation à l'unanimité, du devis des Ets Delaire pour un montant de 10 098 € TTC, pour une commande à distance afin de mieux programmer les 9 points de comptage (le coût pour les 25 points de Chef Boutonne, non validé cette année, est évalué à 28 050 €) . Monsieur le Maire est par ailleurs mandaté pour déposer la demande d'aide auprès du Sieds pour un montant estimé de 5 670€.**

**Eclairage public de l'avenue de L'Hotel de Ville » : après réflexion et considérant qu'il était plus adapté financièrement et esthétiquement, de réaliser cette opération dans son intégralité , la commission Finances propose au Conseil Municipal qui valide, à l'unanimité, le changement des dernières lampes en dysfonctionnement et accepte ainsi le devis des Ets Delaire pour un montant de 47 916 € TTC.**

**Fourniture d'un échafaudage roulant pour les besoins des services techniques : acceptation du devis de Dislo Metal d'un montant de 5 074€ TTC.**

**Achat d'un minipelle et d'une remorque : le Conseil Municipal donne un accord de principe pour cet achat et mandate un groupe d'élus volontaires(Claude Papot, Patrick Petit, Pascal Truteau, Pascal Quintelier) pour assister les services techniques pour faire cet achat. Une enveloppe financière est fixée.**

### BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE 1

*Christian Aubert présente ce dossier*

Pour faire suite à la chute partielle de la toiture et des murs de la grange située Route de Sauzé, la propriétaire a été destinataire d'une mise en demeure lui sommant de réaliser des travaux de mise en sécurité, restée sans effet.

La collectivité doit donc initier et prendre en charge les travaux de sécurisation, y compris financièrement ; charge à la commune de se faire rembourser par la propriétaire et/ou de prendre une hypothèque sur le bien de la propriétaire.

Afin de rendre lisible cette démarche qui s'impose à la collectivité, il est proposé de faire une Décision Modificative afin de bien distinguer cette opération financière, en mentionnant le montant des travaux en dépense de fonctionnement et le remboursement espéré de la propriétaire en recette de fonctionnement du budget principal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis de Monsieur Valentin Garcin pour faire ces travaux et valide la décision modificative N°1 du budget principal incrite à l'article 615228 pour la dépense et à l'article 778 pour la recette pour un même montant de 9000 €.**

## DEPLOIEMENT DE COLONNES ENTERREES CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

*Christian Aubert présente ce dossier*

Le travail mené par le groupe composé à cet effet, est ainsi synthétisé :

- 3 emplacements :
  - Place Cail (arrêt bus) / 2024
  - Place Pré / 2024
  - Place Malesherbes / 2025
- Coût :
  - des 2 points 2024 : 38 236 € HT
  - du point 2025 : 20 352 € HT
- Participation par fonds de concours de la commune à hauteur de 50%
  - 2024 : 19 118 €
  - 2025 : 10 176 €

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide ce programme ainsi que la convention de partenariat avec la Communauté de Communes Mellois en Poitou stipulant notamment les dispositions financières annoncées. Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention (dont le texte intégral a été transmis avec la convocation, aux élus)***

### ILOT PLACE CAIL AVENANTS

*Le Maire présente ce dossier*

***Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide et autorise ainsi Monsieur le Maire à signer :***

***- les avenants de répartition des marchés des entreprises par secteur : logements, commerces, espaces publics pour plus de lisibilité et pour justifier des paiements auprès des partenaires financiers.***

***- les avenants en plus en moins pour tenir compte d'une adaptation des prestations par lot, sans plusvalue globalement.***

### BILAN DES INVESTISSEMENTS REALISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU 1<sup>ER</sup> TRIM 2024

*Le Maire présente ce dossier*

Comme chaque fin de trimestre, le bilan des investissements réalisés dans le cadre de la délégation donnée à Monsieur le Maire et qu'il exécute en concertation avec le Bureau Municipal, est présenté et représente un montant de 2 446.80 € sur les 20 000 € constituant le montant de l'enveloppe autorisée.

### ELECTIONS EUROPEENNES LE 9 JUIN 2024 – TABLEAU DES PERMANENCES

Le scrutin sera ouvert de 8 heures à 18 heures. Il est à noter que sauf motif impérieux justifiant une absence, les élus doivent assurer ces permanences. Le tableau des permanences fourni est à compléter en fonction des disponibilités de chacun.

### RAPPORTS DES COMMISSIONS

*Nicole BETTAN en charge des PCC et du développement* indique que l'animation et les jeux organisés pour sur le site du château pour Pâques, ont été une réelle réussite qui a confirmé que les familles sont fidèles au rendez vous .

*Angelique BOURSIER conseillère déléguée en charge du journal et les livrets d'accueil* invite les élus à se manifester auprès de l'accueil de la mairie pour récupérer des livrets à distribuer aux éventuels nouveaux habitants sur leur secteur respectif.

*Patrick PETIT en charge des travaux communaux*, dresse le détail des réalisations en cours sur la commune dont la réfection du muret rue de la Pirounelle, le débroussaillage, la réalisation d'enrobé à froid pour boucher les « nids de poule » la tonte ....

*Sophie ROBION en charge des ressources humaines* indique qu'Isabelle Dubé actuellement adjoint administrative assurera le remplacement de l'agent au CCAS et France Services à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, après la période d'interim en cours. Un recrutement sera nécessaire pour la remplacer. Elle précise par ailleurs, que plusieurs stagiaires sont accueillis dans les services techniques.

*Jean Waroux en charge du développement*, rappelle la réunion du groupe de travail « vidéoprotection » convoqué mercredi 17.04 à 19 heures

**L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commission présentés, Monsieur le Maire évoque plusieurs sujets avant de clore la séance à 22 heures 30 :**

- Ceremonie de citoyenneté le 20 avril 2024 au cours de laquelle les nouveaux majeurs et les personnes naturalisées sont conviés pour la remise de leur carte d'identité.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal est confirmé le 13 mai 2024.
- Les cérémonies du 8 mai 2024 sont respectivement programmées (9 heures 30 à Chef-Boutonne, 10 heures 30 à Tillou, 11 heures 30 à La Bataille et 12 heures 15 à Crézières

*Patrick Coirault en charge du suivi des travaux de voirie rue de la Pirounelle*, indique que le mur en pierres sèches récemment réalisé par les agents et endommagé à l'occasion des travaux, sera remis en état.

Ainsi délibéré en Mairie de CHEF-BOUTONNE, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance, Marie KOHLER

Le Maire, Fabrice MICHELET